

»» Information pour utilisation des véhicules en transport combiné

Votre société doit s'assurer des points suivants concernant la codification:

- S'assurer que chaque semi remorque codifiée soit maintenue en bon état de fonctionnement
- Toute modification des semi remorques codifiées qui porterait sur la structure extérieures, la structure inférieure, la taille des pneumatiques ou la résistance de la semi remorque ne peut être entreprise qu'après accord par le centre de codification.
- La semi remorque doit répondre aux exigences de la directive Européenne ou ECE/EWG.
- En cas de demande du centre de codification, vous devez produire la plaque de licence à la police.
- En cas de vente ou destruction du véhicule, merci d'informer le centre de codification.

Vous déclarez par la présente avoir pris connaissance et accepter que les informations fournies pour la codification seront enregistrées et sauvegardées.

Vous devez comprendre que si des informations erronées ou non concordantes avec les demandes ci-dessus, des mesures légales peuvent être mises en œuvre.

Lors de la conclusion d'un contrat de vente pour un véhicule pour le transport combiné, vous reconnaissez avoir compris et accepté les termes contenus dans cette note.